

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de commande d'écriture avec Monsieur Thomas GORNET

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 64-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 97-2022 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat de commande d'écriture avec Monsieur Thomas GORNET domicilié 36, rue Justin Ninard 87000 LIMOGES pour l'écriture d'un texte original qui sera diffusé sous forme de podcast web pour un montant de 1.500 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 27 octobre 2022

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième adjoint en charge
De la culture et du patrimoine